

Centre de santé et de services sociaux  
d'Arthabaska-et-de-l'Érable



ENTENTE LOCALE

Intervenue entre

Le Centre de santé et de services sociaux  
d'Arthabaska-et-de-l'Érable  
ci-appelé  
L'EMPLOYEUR

Et

Le Syndicat de la santé et services sociaux  
d'Arthabaska-Érable (CSN) catégorie 2  
ci-appelé  
LE SYNDICAT

N° accréditation : AQ-2000-5364

OBJET : Création de postes fusionnés à l'entretien ménager

---

CONSIDÉRANT la volonté des parties de créer de la souplesse dans l'organisation du travail;

CONSIDÉRANT que l'employeur a reclassifié les postes à entretien ménager travaux légers ou travaux lourds à celui d'entretien ménager travaux lourds/légers;

CONSIDÉRANT que l'employeur voulait éviter la fermeture et le processus de supplantation des postes d'entretien ménager travaux légers et entretien ménager travaux lourds;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de reconnaître le salaire plus avantageux des titres d'emploi du poste fusionné;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de conserver une portion de postes de préposé entretien ménager travaux légers afin de prévoir, s'il y a lieu, une banque de postes réservés.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

L'employeur s'engage à conserver, tel qu'entendu dans l'entente signée le 13 mars 2009, l'équivalent de quatre (4) postes à temps complet de préposés entretien ménager travaux légers;

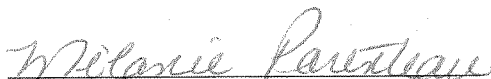
L'employeur transforme les postes suivants en postes fusionnés sous le titre d'emploi fusionné, préposé à l'entretien ménager travaux légers et préposé à l'entretien ménager travaux lourds portant le numéro 9335 rétroactivement au 22 mai 2011;

Les postes visés sont : 1791, 2022, 2284, 2018, 1499, 2016, 1490, 2020, 1513, 2021, 1497, 2015, 1821, 1488, 1485, 1507, 1526, 1489, 1496, 1493;

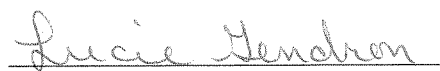
En contrepartie, le syndicat retire les griefs 7451, 7500 et 7449;

Cette entente est effectuée sans admission de part et d'autres et ne pourra être invoquée à titre de précédent.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Victoriaville, ce 6 jour du mois de octobre 2011.

  
\_\_\_\_\_

**Employeur**

  
\_\_\_\_\_

  
\_\_\_\_\_

**Syndicat**